

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MAI 2023

D.CN.2023-131

OBJET : VOEU DÉPOSÉ PAR LE GROUPE "LES ANNÉCIENS" SUR LA TENUE DE L'ÉDITION 2023 DU FESTIVAL DU FILM ITALIEN

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Nombre de Conseillers en exercice : 69

Nombre de Conseillers présents et représentés : 67

Délibération réceptionnée en Préfecture le **26 MAI 2023**

Délibération publiée le 30 mai 2023

Le vingt deux mai deux mille vingt trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la ville d'Annecy, dûment convoqué en séance officielle le quinze mai deux mille vingt trois, s'est réuni dans la salle Cap Périaz, sous la présidence de François ASTORG, Maire.

PRÉSENTS :

ALI YAGOUB Abdelrahim, ANDRÉYS Etienne, ASTORG François, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BOUVERAT Evelyne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DALL'AGLIO Sandrine, DEGENNE Jean-François, DELÉAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIJEAU Isabelle, DIXNEUF Samuel, DUMONT Xavier, DUPERTHUY Denis, FARMER Chantale, GARCIA Sophie, GEAY Pierre, GERY Fabien, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GRÉBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LECONTE Patrick, LEPAN Claire, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie, MERMILLOD BLARDET Christelle, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, MULATIER GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques, PETIT Christian, PEUGNIEZ Eric, RIGAUT Jean-Luc, RIVIÈRE Chloé, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOMÉ Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

ONT DONNÉ PROCURATION :

ALLARD Catherine (pouvoir à LAFARIE Marion), AVET LE VEUF Elodie (pouvoir à DELÉAN Thierry), BANGUÉ Frédérique (pouvoir à CHAMOSSET Philippe), CECCHINEL Lola (pouvoir à SERRATE Bénédicte), DULELLARI Ornela (pouvoir à MERMILLOD Stéphanie), GRANGE Antoine (pouvoir à LEPAN Claire), JULIEN Charlotte (pouvoir à DIXNEUF Samuel), KRIVOBOK Nicolas (pouvoir à TOÉ Jean-Louis), LEPAGE Sophie (pouvoir à COHEN Guillaume), PESSEY Tony (pouvoir à RIGAUT Jean-Luc), SAUTY Yannis (pouvoir à FARMER Chantale), SEGAUD-LABIDI Nora (pouvoir à MARIAS Benjamin).

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

LAYDEVANT Christiane, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GRANGER Anthony

OBJET : VOEU DÉPOSÉ PAR LE GROUPE "LES ANNÉCIENS" SUR LA TENUE DE L'ÉDITION 2023 DU FESTIVAL DU FILM ITALIEN

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Récemment nous avons appris que le Festival du Film Italien n'aurait pas lieu cette année. La raison invoquée est la nécessité pour Bonlieu Scène Nationale de faire avec un budget contraint.

Nous souhaitons ici rappeler l'importance de ce festival et de sa tenue à Bonlieu, à la fois pour la diffusion internationale du cinéma italien (Annecy est le plus gros festival hors péninsule pour le cinéma transalpin et nécessite donc des locaux à la hauteur de cette excellence), le rayonnement culturel de notre ville, et l'activité économique directe et indirecte générée par cette manifestation. Les réactions, tous bords confondus, à l'annonce de l'annulation de l'édition 2023, le prouvent : nous sommes tous très attachés à ce festival qui a fêté ses 40 ans l'année dernière.

1^{er} point : un festival qui n'a pas lieu une année sort de l'agenda culturel de nombreux partenaires et on peut ici craindre pour l'avenir des financements et de l'intérêt de nos partenaires. **Un festival qui n'a pas lieu une année court le risque de mourir.**

En parallèle, il faut ici rappeler que le théâtre de Bonlieu et ses salles annexes font l'objet de deux conventions distinctes. La première concerne la programmation de la Scène Nationale, la seconde convention lie la ville et l'association Bonlieu pour la programmation du théâtre municipal. Ainsi quoique les us et coutumes aient souvent fini par effacer les frontières, la mairie est tout de même responsable de la programmation et du respect des principes inscrits dans la convention pour 115 jours par an. Bonlieu Scène Nationale n'a pas à dicter l'ensemble de la programmation annuelle qui a lieu au sein de cette structure et la non-tenue du festival cette année si elle est certes une proposition de la direction de Bonlieu, est de fait validée par la mairie qui, malgré la convention, n'a pas souhaité imposer sa tenue.

2^{ème} point : la responsabilité de la tenue du Festival du Film Italien revient à la mairie qui dicte une partie de la programmation culturelle de Bonlieu via sa convention et la subvention accordée au titre du théâtre municipal. Il n'est donc pas juste d'attribuer la non-tenue de cet événement à la direction de Bonlieu.

Alors que la subvention annuelle votée en mars pour 2023 s'affiche en baisse pour Bonlieu, il apparaît que le choix proposé par la direction de Bonlieu de ne pas tenir cette édition 2023 soit lié à des impératifs financiers. Nous comprenons, aux vues du contexte économique et inflationniste, la nécessité de faire des choix. Nous contestons par contre que la ville ne continue pas à accompagner de manière digne cette structure et mette ainsi en péril ce festival.

3^{ème} point : nous proposons que la ville alloue de manière exceptionnelle **une subvention complémentaire de 100 000 euros à Bonlieu pour l'organisation d'une édition 2023 du Festival du Film Italien**. Cette somme pourra être prélevée au compte 65818 "Autres" doté de 1.701.380 € non affectés et déjà votés lors du dernier conseil municipal en même temps que le budget.

Ainsi le conseil municipal souhaitant qu'une édition 2023 du Festival du Film Italien ait lieu pour ne pas risquer une disparition de l'agenda de nos partenaires de cet événement, convaincu de la capacité d'agir de la ville via la convention qui la lie à Bonlieu, et désireux de fournir le financement nécessaire (sans dégrader les équilibres budgétaires de la ville) à cette édition, propose :

- L'octroi d'une subvention exceptionnelle à Bonlieu Scène Nationale de 100 000 euros pour l'organisation d'une édition 2023 du festival du cinéma italien.
- L'imputation au compte 65818 de cette somme.
- La signature d'une convention signifiant les attendus et les moyens mis à disposition pour cette édition 2023.
- de désigner le maire, ou son représentant, pour effectuer et signer tous les actes découlant de cette délibération.

Si nous sommes convaincus que tout événement doit toujours être réinterrogé quant à sa pertinence et son évolution, un festival s'inscrit dans un agenda culturel plus large qui associe de nombreux partenaires culturels et financiers. Toute réflexion qui pourrait se mener quant à son organisation à l'avenir, ne peut se faire qu'en parallèle à la tenue de l'édition 2023, et non en substitution. Nous serons autour de la table, avec les habitants, les associations, les professionnels et tous les élus pour penser ensemble une éventuelle édition 2024 revisitée. Mais 2023 doit avoir lieu. C'est le sens de cette proposition.

Le vœu a été rejeté

Pour : 5 voix
Contre : 59 voix
Abstentions : 2 voix
Ne prend pas part au vote : 1 voix

Contre : ALI YAGOUB Abdelrahim, ALLARD Catherine, ANDRÉYS Etienne, ASTORG François, BANGUÉ Frédérique, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BOUVERAT Evelyne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CECCHINEL Lola, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DEGENNE Jean-François, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIJEAU Isabelle, DIXNEUF Samuel, DULELLARI Ornella, DUMONT Xavier, FARMER Chantale, GARCIA Sophie, GEAY Pierre, GERY Fabien, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GRÉBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, JULIEN Charlotte, KRIVOBOK Nicolas, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LECONTE Patrick, LEPAGE Sophie, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MESZAROS Thomas, MERMILLOD BLARDET Christelle, MUGNIER Magali, MULATIER GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques, PETIT Christian, PEUGNIEZ Eric, PESSEY Tony, RIGAUT Jean-Luc, RIVIÈRE Chloé, SAUTY Yannis, SEGAUD-LABIDI Nora, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOMÉ Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

Abstentions : AVET LE VEUF Elodie, DELÉAN Thierry.

Ne prend pas part au vote : MERMILLOD Stéphanie.

Le Secrétaire de séance
GRANGER Anthony
Conseiller municipal



Pour extrait conforme
Par délégation du Maire
BRANDO Christelle
Cheffe du service
de la Vie de l'Assemblée



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.